

Nombre de membres composant le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présents ou représenté.e.s à la séance	43
Absents. es.....	2

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-06-09-U

Dénomination du mail piéton des Larris – secteur
Langevin

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, **vingt-trois juin**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **dix-sept juin**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE (à partir du point 5), M. MORA (à partir du point 14a), Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI (à partir du point 5), M. LEBLANC, M. MULLER, Mme SAINT-GAL, M. NOMBO-POATY, M. MATHIEU, M. BEDOURET (à partir du point 6), Mme CAZALS, M. TARGUI

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MALLERIN
M.MORA	a donné mandat à	M. NOMBO POATY jusqu'au point 13
M. GUENICHE	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MAFFRE-BOUCLET	a donné mandat à	M. SEYE
Mme VIENNEY	a donné mandat à	M. MULLER
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme NAIT-BAHLOUL
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. CLERGET
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. BATTAL	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. RISPAL	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme CHAMBRE-MARTIN	a donné mandat à	M. MATHIEU
M. BERTRAND	a donné mandat à	M. TARGUI
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

ABSENT.E.S

M. LACHELACHE (jusqu'au point 4), Mme LARABI (jusqu'au point 4), Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET (jusqu'au point 5)

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2212-2,

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L.113-1 ;

CONSIDERANT les travaux du secteur Langevin dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Larris ;

CONSIDERANT la réalisation sur ce secteur d'un nouveau mail piéton reliant les nouveaux équipements ;

CONSIDERANT que ce mail est ouvert à la circulation douce, accessible à toutes et à tous en tant qu'espace public ;

CONSIDERANT que la proposition de dénomination du mail desservant la nouvelle école Paul Langevin émane d'une liste de noms présélectionnés par les élèves de l'école Paul Langevin dans le cadre d'une concertation ;

CONSIDERANT que la proposition du nom de « Paulette Nardal » a retenu l'attention de la commission en charge de la dénomination des voies nouvelles ;

À L'UNANIMITÉ

M. Targui ne prend pas part au vote

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la dénomination proposée pour le nouveau mail piéton du secteur Langevin du quartier des Larris : «Allée Paulette Nardal » ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentante à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 04 JULI, 2022
Publication 04 JULI, 2022
le
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

